

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE***Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer avec Mainfonds Auberville Évènement Ciel, une convention pour l'organisation d'envols de compétition pour la 23^e coupe d'Europe de montgolfières.

Deux envols de compétitions sont proposés ;

- Sur le site du circuit Haute Saintonge, le 1^{er} août 2024
- Sur le site de l'aérodrome de Jonzac, le 3 août 2024.

Le coût total de ce partenariat est de 32 000 €, détaillé comme suit ;

- 1^{er} envol : 15 000 €
- 2^e envol : 14 000 €
- Animations complémentaires : 3 000 €

Un 1^{er} versement de 10 000€ sera à effectuer à signature du contrat et un second, de 22 000 €, à réception, fin août 2024.

Fait à Jonzac,

Le **26** JUIL. 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex